

Partenariat de base

Ce partenariat prend en charge les questions de tensions, conflits et harcèlements internes à l'entreprise :

- Tensions et conflits entre collaborateurs ou en équipe
- Harcèlement psychologique (mobbing) ou sexuel



Ce partenariat permet une mise en conformité selon la loi suisse (Jurisprudence du TF, CO, LTr, ...)

Nos prestations sont :

- Entretien d'accueil, d'objectivisation, d'orientation
- Médiation et conciliation
- Démarche amiable ou d'investigation en cas de suspicion de harcèlement

Disponibles, intervenant rapidement, les Personnes de Confiance du Réseau sont des spécialistes expérimentés pour traiter ces situations. Ils sont médiateurs, coaches professionnels, médecins, ergothérapeutes, psychologues, ou juristes.

Le partenariat de base, contractualisé sur 3 ans, comprend :

- Mise en place des Personnes de Confiance dans le dispositif interne (rôle, attribution)
- Accompagnement pour la mise en conformité des démarches internes (procédure, déclaration d'intention)
- Conseils à la communication interne
- Information – prévention à l'ensemble du personnel
- Rapport annuel et contacts réguliers
- Hotline

Le tarif comprend un forfait de partenariat annuel et des honoraires à la prestation d'intervention (plafonnée par type d'intervention).

→ Il n'inclut pas des interventions spéciales telles que :

- analyse des facteurs de risques / de protection
- examen des charges de travail
- analyse de l'absentéisme
- accompagnement comité SST / RPS
- recommandations QVT
- etc.

Ce partenariat de base permet à votre entreprise un confort notoire pour gérer des situations délicates, qui peuvent vite dégénérer et affecter le bien-être des collaborateurs et les performances générales.

Fiable et durable, ce partenariat sur 3 ans est peu coûteux au regard des procédures juridiques, des pertes de productivité et des détériorations dans le climat de travail



Un partenariat correspondant aux recommandations du SECO, de l'OCIRT et des lois suisses.